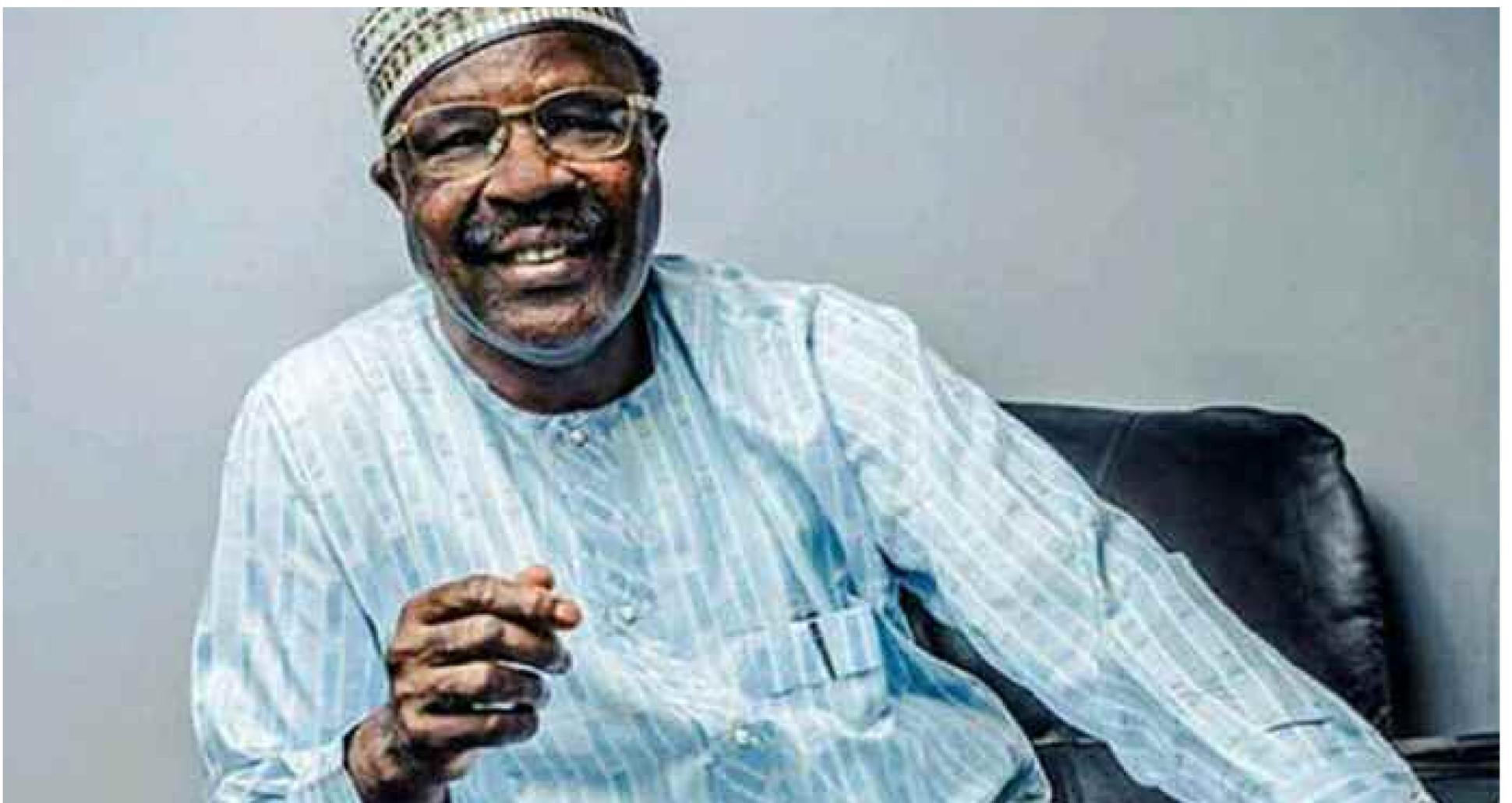




AFFAIRE MTN CAMEROUN – DANPULLO

Le juge **accusé** d'injustice



■ Les trois entreprises sud-africaines que vise Danpullo au Cameroun ne reconnaissent aucun rôle dans la bataille entre le milliardaire camerounais et la First National Bank basée en Afrique du Sud. P 3

MANAGEMENT SPORTIF



La mafia étouffe Botafogo GSM

Constitué exactement comme une entreprise, le club de football dont les joueurs et le staff technique sont aux petits soins financièrement et administrativement attend de manière injustifiée ses licences. P 6

CYCLE D'ATELIERS : "REFONDER LE PATRONAT"

Atelier N°2 - Repenser la représentativité des organisations patronales au cœur de l'économie camerounaise

 **BANA (OUEST, CAMEROUN)**

 **24 JUIN 2023**

 **DÈS 11H00**

Sur invitation

Tel : +237 658 32 32 55

Contact : team@theokwelians.com

Organisateurs



avec la collaboration de **JINFi**



Direction administration publicité
Tél : (237) 679 61 55 52 Email :
contact@economieducameroun.com
Edité par **First Media group**

Directeur de la publication
Aloys Onana
Rédacteur en Chef
Albright Fandono
Conseiller à la Rédaction

Parfait N. Siki
Débora Ngo Tonye
Directeur Administratif et Financier
Reine KOUNA
Secrétaire de rédaction
Emile Emmanuel Nkoa

Rédaction Centrale
Aloys Onana, Albright Fandono, Roger
Powell Messasa, Emile Emmanuel Nkoa,

Reine Kouna, Godlove Tekam

Mise en page
Claude Bernard Nyot
Tél. 237 699 83 28 81

Impression
JVGRAF
Distribution
Cameroun,
Groupe çapresse

AFFAIRE MTN CAMEROUN - DANPULLO

Le juge accusé d'injustice

Malgré cela le Président du Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo presse les banques camerounaises de procéder au transfert de 430 millions FCFA chaque trimestre à son Greffier en Chef.

Les trois entreprises sont connues. Il s'agit de Chococam, MTN Cameroon (MTNC) et Mobile Money Corporation (MMC). Si la première fait dans l'agro-industrie, les deux autres sont dans la téléphonie mobile et le mobile banking. Leur gros "péché" ? Elles sont d'origine sud-africaine. Parlant d'Afrique du Sud, il s'agit un pays où le milliardaire camerounais Baba Danpullo a des difficultés avec la justice, après ses infidélités financières qui lui ont « calé » au cou.

Pour mieux comprendre cette affaire, remontons en 2019. Cette année-là, Baba Danpullo négocie une affaire avec la First National Bank (FNB). Le but, opérer l'expansion de ses activités en Afrique du Sud. Son entreprise BESTINVER sollicite et obtient auprès de la FNB des concours financiers. En garantie de ces concours, BESTINVER affecte en hypothèque plusieurs de ses biens immobiliers. Il faut rappeler au passage que parmi les sociétés de Baba Danpullo dans le pays de Nelson Mandela, on y retrouve BESTINVER COMPANY SOUTH AFRICA LIMITED, JOBURG SKYS SCRAPER PTY LIMITED et BESTINVER PROP 01 PROPRIETARY LIMITED, pour les besoins de compréhension, toutes, regroupées au sein de BESTINVER.

En retour, en pareilles circonstances, il faut impérativement honorer ses engagements de remboursement des prêts. Ce qui n'arrive pas. La banque le relance à plusieurs reprises, en vain. « BESTINVER a pris des engagements de rembourser mais n'a pas honoré une seule mensualité en quinze mois. Las d'attendre le remboursement, FNB a décidé de recouvrer sa créance auprès de BESTINVER. »

C'est là où les problèmes se corsent. Etranglé par son propre management, Danpullo est sommé de rembourser. Un léger compromis est trouvé. Mais le problème n'est pas réglé. Les dettes de BESTINVER étant devenues importantes et insupportables, et son propre Concordat n'ayant pas été respecté, la justice sud-africaine met BESTINVER premièrement en redressement judiciaire assorti d'un second concordat non encore respecté, puis finalement en liquidation, ce qui a entraîné la saisie et la vente de certains de ses biens immobiliers pour désintéresser ses créanciers.

Il faut relever qu'au cours des procédures judiciaires, Baba Danpullo a expressément reconnu ses dettes et sa défaillance à honorer ses engagements ; et permet d'effectuer des virements via le Cameroun. Là encore, écran de fumée. La solution est trouvée, comme le veut la justice sud-africaine en pareilles circonstances : la saisie et la vente des biens de BESTINVER. Ce qui provoque le courroux de Baba Danpullo, qui, pour se venger, crie au complot et à une machination de l'Afrique du sud contre lui et son groupe d'entreprise. Il retourne donc au Cameroun, pour une curieuse riposte.

Aucun lien mais punies

Au Cameroun, le milliardaire de Nda-



wara- son village natal- porte plainte contre trois entreprises sud-africaines : CHococam, MTN Cameroon et Mobile Money Corporation. Résultat des courses, le Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo a rendu vendredi 09 juin 2023, une décision obligeant les banques Afriland, SCB, UBA et ECOBANK à transférer au Greffier en Chef du même tribunal, les fonds qui avaient été cantonnés dans le cadre de la saisie des comptes bancaires de Chococam, MTN Cameroon et Mobile Money Corporation. « Les banques sont sommées de transférer les fonds sous astreinte de 100 millions FCFA pour Afriland et 50 millions FCFA pour SCB, ECOBANK et UBA par jour de retard », s'indignent les avocats de ces entreprises.

L'affaire fait grand bruit et crée de la colère car le Président du Tribunal accorde par simple Ordonnance gracieuse la farineuse somme de FCFA 133 millions de FCFA par mois au titre de Séquestre des fonds saisis, avec au surplus le fait que celui-ci expose les fonds saisis au risque extrême de manquement indélicat des fonds. « Depuis la désignation du Directeur Général de la Caisse de Dépôts et

Consignations, les greffiers ou tout autre agent public, ne peuvent plus agir comme Séquestre des deniers mis sous mains de justice au Cameroun. MTNC et MMC ont même introduit des requêtes aux fins de prise à partie du Président du Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo, ainsi que de renvoi devant une autre juridiction des affaires opposant MTNC à BESTINVER, pour cause de suspicion légitime nourrie contre le Tribunal de Première Instance de Douala Bonanjo, la suspicion légitime étant le doute sur le manque d'impartialité des juges saisis », apprend-on.

Les comptes des trois entreprises avaient été saisis en septembre 2022 à la demande de Danpullo qui avait obtenu des ordonnances de saisie du Président du Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo. Les trois entreprises contestent ces saisies, parce qu'elles disent ne rien devoir à Danpullo. Mais, malgré ces contestations le Président du Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo presse les banques de procéder au transfert des fonds pour les sécuriser.

Ce qui suscite des interrogations sur l'insistance du Président du Tribunal, sa-

chant que les saisies font l'objet de contestations sérieuses par les trois entreprises. « Y a-t-il une menace sur les fonds qui sont conservés dans les coffres forts des banques concernées ? Ces fonds seront-ils plus en sécurité dans le bureau du Greffier en Chef ? Et pourquoi seulement le Greffier en Chef du Tribunal de Première Instance de Douala – Bonanjo ? Et pourquoi pas la Caisse des dépôts et Consignations récemment créée par le Président de la République et qui est déjà opérationnelle ? », Se demandent la défense.

La menace est très sérieuse et pourrait même saper les relations diplomatiques économiques entre le Cameroun et l'Afrique du Sud car le Président du Tribunal prévoit que son Greffier en Chef aura le droit de prélever chaque trimestre une rémunération de 0,3% sur la totalité des sommes transférées. Comme il vise près de 130 milliards FCFA, c'est près de 430 millions FCFA que le Greffier en Chef pourra prélever chaque trimestre si les fonds cantonnés venaient à être transférés.

Aloys Onana

FIN DES MICMACS

Une autre juridiction est suggérée

Pour les avocats de la défense, l'affaire doit être transférée auprès d'un autre tribunal.

Le nuage d'injustice que déplorent les avocats des entreprises sud-africaines prises dans les tenailles de « l'injustice » les pousse à solliciter une autre juridiction. Pour eux, au regard de la loi, lorsqu'une telle requête est déposée, le juge doit au-

tomatiquement surseoir à statuer jusqu'à ce que la Cour d'appel du Littoral se prononce sur la demande de renvoi dont elle est saisie.

Tout de même, se désolent-ils, malgré cette suspicion clairement nourrie contre l'ensemble du Tribunal de première instance de Douala Bonanjo, « ledit tribunal de première instance de Bonanjo est passé outre et a, par plusieurs décisions

rendues le 09 juin 2023, enjoint les banques de s'exécuter immédiatement en transférant les fonds, soit la somme de 133.923.404.76 FCFA au Greffier en Chef du Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo sous astreinte de 250 millions de francs CFA par jour de retard à compter du prononcé de la décision. Donc à ce jour plus de 750 millions d'astreinte seraient déjà dus par les Banques. »

Pour muscler « l'injustice », dans les décisions rendues, « le tribunal a rejeté l'intervention volontaire de MTNC et MMC au motif qu'elle n'a aucun intérêt justifié dans ces procédures ; c'est-à-dire concrètement que l'on vous spolie de votre argent et on vous dénie tout droit de contestation », s'éteignent de colère les avocats de MTNC et MMC.

A.O

PARTENARIAT

Hebdomadaire

Afriland First Bank et les Cvuc s'engagent à promouvoir le développement local et l'inclusion sociale

Cette première convention signée le 1er juin à Yaoundé, entre les deux parties, va permettre de financer des projets à valeur ajoutée portés par les communes.

Afriland First Bank et les Communes et villes unies du Cameroun (Cvuc), s'engagent à promouvoir le développement local et l'inclusion sociale des populations. Les deux entités ont signé le 1er juin au Palais des congrès de Yaoundé, une convention de partenariat, en marge de la deuxième édition des Journées économiques internationales des communes (Jeicom). Afriland First Bank était représenté par son directeur général, Célestin Guela Simo. Tandis que les Cvuc, avaient à leur tête Augustin Tamba, le président national.

La convention de partenariat signée, va permettre de financer des projets à valeur ajoutée portés par des communes. Cet accord cadre vise à mettre sur pied un ensemble de mécanismes pour faciliter l'accompagnement financier des communes dans la mise en œuvre des projets d'impact,



vecteur de transformation des territoires en Commune de production, une niche de création de richesse et d'inclusion sociale, renseigne le communiqué de presse.

Afriland First Bank souligne que le partenariat signé se structure autour d'un financement à long terme pour un taux préférentiel et ce avec une maturité raisonnable. « La question du développement local est au cœur de l'agenda stratégique de notre pays, décliné dans la SnD30 », indique le di-

recteur général d'Afriland First Bank, Célestin Guela Simo, avant de poursuivre : « À juste titre, résoudre l'équation du développement local revient à mettre en place dans les communes des projets à valeur ajoutée, porteurs de richesses et pourvoyeurs d'emplois pour les populations ».

Pour Augustin Tamba, la convention de partenariat est une aubaine pour les communes, qui pourront, avec l'accompagnement des Cvuc, postuler pour obtenir des crédits, afin de réali-

ser leurs projets. « Les communes qui ont des projets à valeur ajoutée dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, la pisciculture et d'autres, peuvent désormais les monter avec l'encadrement technique des Cvuc pour pouvoir postuler à des lignes de crédit que va mettre Afriland First Bank pour le développement des territoires », a déclaré le président national des Cvuc.

Cameroon files.com

MANAGEMENT

Le Chantier naval doit 5,7 milliards de FCFA à la Cnps et à la Dgi

L'entreprise qui connaît depuis le 23 mai 2023 un mouvement social, croule également sous une dette d'environ 1,2 milliards de FCFA représentant les arriérés de salaire datant de février 2023.

Une dizaine de revendications fondent le mouvement de grève engagée le 23 mai 2023 par le personnel du Chantier naval et industriel du Cameroun (Cnic). D'après la correspondance adressée par les trois syndicats représentés dans cette entreprise ((Sntimatec, Syntrenac, Synatchat-Somicam)

Il s'agit du paiement dans un délai de 7 jours à compter du 15 mai 2023, des salaires des mois de février, mars et avril 2022, des arriérés des primes de salissure-technicité et risques dotées par le Conseil d'administration depuis 2021, des allocations des médailles d'honneur de travail depuis plus de 12 ans, et des allocations familiales par la Cnps du fait du non reversement des retenues à la source par le Cnic, de l'arbre de Noël 2021, et des frais de couture du 1er mai 2021 (5000 FCFA par agent).

Par ailleurs, les grévistes fustigent l'absence d'une assurance maladie, ainsi que des festivités relatives à la fête du travail 2023. De sources fouillées, il apparaît que la dette sociale du



Chantier naval et industriel du Cameroun est composée d'un montant de 1,2 milliards de FCFA d'arriérés de salaire depuis février 2023, d'une enveloppe de 800 millions de FCFA d'arriérés de dette du personnel à la retraite, et de 5,17 milliards de FCFA représentant le cumul des impôts et des cotisations sociales.

Le Chantier Naval et Industriel du Cameroun est une compagnie qui offre des prestations dans le domaine

de la maintenance des navires nationaux comme étrangers. Créée en 1988, le CNIC est spécialisée dans les activités de réparation de navires et de réhabilitation de plates-formes pétrolières au Cameroun et dans la sous-région (activités, prestations, séparation navale, agence en consignation, travaux pétroliers Onshore, travaux pétroliers Offshore, réhabilitation de plateformes pétrolières etc.

Doté d'un capital social de 18,8 milliards de FCFA, le Chantier naval et industriel du Cameroun compte environ 323 employés. L'entreprise demeure toutefois dans une instabilité chronique du fait de sa lourde dette qui plombe son exploitation. Dans son rapport 2020, sur la situation des entreprises publiques et des établissements publics, la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et para public de 2020 proposait l'accélération de la restructuration du Cnic, adossée sur un plan de financement efficace qui devait permettre au Chantier naval et industriel du Cameroun de rompre avec les pertes et se hisser vers une trajectoire de compétitivité et de viabilité économique et financière durable.

Au 31 décembre 2020, le Cnic affichait une dette globale de 19,27 milliards de FCFA. Dette constituée de 10% d'arriérés fiscaux, 6% de cotisations sociales, 63% de la dette fournisseur, 2% des avances reçues des clients et 8% pour les autres dettes. La tendance négative s'est poursuivie en 2021. L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires déficitaire de 3,22 milliards de FCFA, d'après la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et para public dans son dernier rapport sur la situation des entreprises publiques et des établissements publics. Sous la même période, le Cnic affiche un résultat net déficitaire de 4,92 milliards de FCFA.

Félix Beda

FIAC

Des inondations imposent un glissement de date

La deuxième édition de cet événement, prévue pour se tenir du 5 au 16 avril, va se dérouler du 1er au 12 novembre 2023.

La date de la deuxième édition de la Foire internationale des affaires et du commerce (Fiac), a glissé. Prévues pour se tenir au parcours Vita de Douala du 5 au 16 avril, l'événement est annoncé du 1er au 12 novembre 2023 sur le même site. La Fiac 2023 a été reportée à cause des inondations qui ont envahi les espaces d'expositions préparés pour cette édition, renseigne une communication de la Fondation Inter Progress, organisatrice de l'événement. « Toutes les mesures sont prises pour une organisation réussite de l'événement », rassure l'organisation.

Il faudra encore attendre pour l'ouverture de la deuxième édition de la Fiac, annoncée à grand renfort de publicité, après la première tenue en 2018 au club Camtel à Bepanda. Le décalage de sept mois rallonge la liste



des reports déjà enregistrés dans le cadre de l'organisation de la deuxième édition de cette foire commerciale.

Cette année par exemple, la Fiac était supposée se tenir du 25 janvier au 5 février dernier. L'événement a été dé-

calé en avril, puis en novembre prochain.

GT

FINANCEMENTS VERTS

700 milliards \$ sur 10 ans pour les énergies renouvelables

Des fonds nécessaires pour des énergies renouvelables.

Pour les 10 prochaines années, l'Afrique subsaharienne aura besoin de 700 milliards de dollars pour développer les énergies renouvelables. C'est ce que déclare Kenny Fihla, le directeur général (DG) du groupe bancaire sud-africain Standard Bank Group. Qui indique que ces financements devraient également servir à l'extraction des métaux critiques nécessaires à la transition énergétique mondiale.

Mais, pour le patron de Standard Bank Group, « la majeure partie des investissements nécessaires devraient provenir de l'étranger ». Ce, à cause de « l'insuffisance des ressources financières du secteur bancaire en Afrique subsaharienne pour soutenir ces initiatives ». La solution, selon lui, réside dans « la mobilisation de la majeure partie des fonds par des investisseurs internationaux ». Notamment ceux qui souhaitent se développer dans le secteur des énergies renouvelables. Ainsi que d'autres qui veulent s'impliquer dans l'exploitation des minerais critiques.

Pour rappel, selon un rapport de l'ONG Natural Resource Governance Institute (NRGI) publié en novembre 2022, « l'Afrique détient entre 20% et 90% des réserves mondiales de 11 minéraux nécessaires à la transition énergétique ». Il s'agit notamment de métaux du groupe du platine, du cobalt, du chrome et du zircon.

Par ailleurs, l'Afrique possède le plus grand potentiel solaire au monde.



En effet, selon des données de la Banque Mondiale, analysées par Statista, le continent produit 4,51 kWh/KWp/jour d'énergie solaire. Un peu plus que la région de l'Amérique centrale et du Sud (4,48). « C'est une occasion unique de fournir une électricité abordable, fiable et durable à une grande partie de l'humanité où l'amélioration des opportunités économiques et de la qualité de vie est la

plus nécessaire », indique l'Atlas solaire mondial de la Banque mondiale.

La même observation pour le potentiel éolien de l'Afrique. Selon la Société financière internationale de la Banque mondiale (IFC), il est d'environ 59 000 gigawatts (GW). Malgré ce potentiel, les capacités électriques renouvelables installées ne représentent que 1 % des capacités solaires et éoliennes mondiales. En conséquence,

plus de 600 millions d'Africains n'ont pas accès à l'électricité. Par ailleurs, 900 millions n'ont pas accès à des combustibles et ni à des technologies de cuisson propres. D'où les besoins de plus de 700 milliards de dollars pour développer les énergies renouvelables en Afrique.

Bernard Bangda

MANAGEMENT SPORTIF

La mafia étouffe Botafogo GSM



Constitué exactement comme une entreprise, le club de football dont les joueurs et le staff technique sont aux petits soins financièrement et administrativement attend de manière injustifiée ses licences.

Au Cameroun, Botafogo Grande Sanaga Maritime (Botafogo GSM) est une véritable entreprise sportive, qui cadre avec toutes les exigences de la Fecafoot et de la FIFA. Du siège au traitement financière par jour d'entraînement sans oublier tout le nécessaire médical, logistique entre autres, le club est au sommet et se démarque positivement. Car faut-il le rappeler, il est l'émanation de Audrey Chicot, sa présidente.

Une femme manager à succès qui a le sens de la rigueur, et qui sait valoriser le savoir-faire de chacun. Ainsi, soulignons-le, chez Botafogo GSM les salaires des joueurs s'élèvent à 75000F/mois, les primes d'entraînement 40000F/mois, la médecine sportive assurée, les équipes personnelles et le suivi personnalisé des joueurs, le stade adéquat (un contrat au génie militaire), les comptes bancaires du club et toute l'équipe ouverts (qui attendent les licences) le dossier cnps qui attend. Les équipes féminines et U15-17 qui attendent aussi. Le club est donc dans une forte dynamique de contribuer à la restauration de l'image du football camerounais, tel que cela est voulu par le président de la Fédération camerounaise de

football, Samuel Eto'o.

Jalousie et mafia

Passé ce beau tableau, le club subit les regards haineux de sombres visages de la mafia. « Nous sommes Botafogo de la Grande Sanaga maritime. Nous avons une présidente qui ne fait pas dans la dentelle. Quand elle dit qu'elle va faire, elle le fait. Botafogo a été créé dans toutes les dispositions de la Fédération. Toutes les décisions nécessaires pour la création d'un club ont été respectées, tous les canevas ont été suivis pour mettre cette équipe sur pied », débute Symphorien Nyontchoumou, directeur sportif (DS), qui était face à la presse à Douala le 13 juin.

Il poursuit que concernant la participation à des compétitions, son club s'est acquitté de toutes les exigences financières pour pouvoir prendre part à une compétition : que ce soit la Coupe du Cameroun, que ce soit le Championnat au niveau de la Sanaga Maritime. « Mais nous sommes surpris jusqu'aujourd'hui nous n'avons pas pris part à la coupe du Cameroun. Or les frais pour prendre part à cette compétition ont été versés dans les caisses de la Fédération. »

En ce qui concerne la participation au championnat au niveau de la Ligue départementale de la Sanaga maritime, « nous avons un dossier complet, ce qui veut dire sur le plan administratif, sur le plan financier, nous nous sommes acquittés de tous les droits », confie-

til, preuves à l'appui.

Des négociations ont été faites. « J'ai eu l'occasion de discuter avec le président de la ligue départementale de la Sanaga maritime qui m'a fait comprendre qu'il ne nous reproche de rien. Notre dossier est complet. Le concernant lui personnellement, nous n'avons aucun reproche de la ligue départementale de la Sanaga maritime. Mais grande est notre surprise, lors de la réunion de tirage de poules, nous avons été invités convenablement, selon les dispositions de la ligue, nous avons reçu un billet d'invitation pour participer à cette assemblée, qui en ressort avec un tirage. Nous avons été tirés dans une poule où nous étions 6. »

Cette situation qui pourrait symboliser la fin des tracasseries n'est qu'une farce. « Déjà avoir été tirés, on a programmé plusieurs fois le début du championnat, dans ce début du championnat il y a eu plusieurs reports. Mais grande a été notre surprise qu'on nous dise que le championnat va débuter samedi le 10 juin 2023, auquel nous ne pouvons pas prendre part faute de licences. Si vous entrez dans le système des licences, vous ferrez que Botafogo a 31 licences en correction. Ils ont travaillé sur notre dossier, mais nous ne pouvons pas avoir accès à notre système pour remédier à ces corrections. Or tel est notre souhait de faire jouer les enfants. Vous ne pouvez pas travailler sans toutes fois avoir des évaluations », fait remarquer le DS.

Pour lui, les matches de compé-

tition sont des matches d'évaluation pour juger le niveau des joueurs et pouvoir atteindre les objectifs dont la présidente s'est fixés. « Notre grande déception une fois de plus est celle du président de la ligue régional de foot bal du Littoral. Nous l'avons plusieurs fois relancé. A chaque fois que nous cherchons à solution à ce problème, on nous fait comprendre que le problème se trouve au niveau de Douala. C'est le président de la ligue régional de football de Littoral qui est à l'origine du fait que nos licences ne peuvent pas être produites », gronde le DS.

De son avis, il ressort dans les coulisses qu'il a été prescrit que tous les nouveaux clubs ne prendront pas part à ce championnat. « Nous ne savons pas pourquoi on peut se permettre cela, d'empêcher à un club qui a mis tous les moyens sur pied pour exister, qui remplit son cahier de charges et jusqu'aujourd'hui, nous ne sommes pas en possession de nos licences. Le championnat a démarré. D'où notre cri, parce qu'il est anormal qu'on puisse encadrer les enfants pour l'évolution du football camerounais », souligne ce manager.

Cette situation agace le coach principal Douglas Waton. Le capitaine Yavan Kesseng pointe du doigt la « frustration. Cela fait un an qu'on s'entraîne sans compatir, ça donne envie de pleurer. » Son coéquipier Ashu interpelle le président de la Fecafoot et l'invite à se pencher sur ce cas qui dépasse tout entendement.

Aloys Onana

PROJET ACSER

Les populations apprécient l'initiative du Maire de la Ville de Douala

Plusieurs carrefours très fréquentés de la ville de Douala accueillent désormais ces agents de la mobilité urbaine, formés et mobilisés par la Communauté urbaine de Douala, à la grande satisfaction des citoyens, de plus en plus exaspérés par les gigantesques foyers de désordre urbain, caractéristiques de la capitale économique du Cameroun.

Plusieurs fois interpellé à travers les réseaux sociaux et les différents contacts des organes de presse qui se sont penchés sur l'idée ingénieuse du Dr Roger Mbassa Ndine, Maire de Douala, de mettre sur pied les Ambassadeurs de la Circulation de la Circulation et de Sécurité Routière (ACSER), dont le bien-fondé n'est plus à démontrer. À cet effet, après le lancement de la troisième vague du projet « ACSER », il n'a pas fallu un mois pour que leurs actions citoyennes dans les carrefours et rond-point à dense circulation et mobilité, soient perceptibles.

Ce, après un article que nous avons commis, où nous indiquions que « les populations de Douala réclament le retour des ACSER ». Loin de toute pré-



tention, nous avons mis au grand jour, les préoccupations des habitants de la ville de Douala, qui rencontrent des difficultés à vaquer à leurs occupations du fait des embouteillages, du désordre urbains ou de l'incivisme etc.

Fort heureusement, sous la houlette d'Arlette Alemoka, Directeur adjoint de la police municipale de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), les « ACSER » travaillent d'arrache-pied, aux côtés de la Police municipale, de la Police nationale, afin de donner un visage reluisant à la ville de Douala. Ce,

en luttant contre ces fléaux qui ont une incidence négative sur l'attractivité économique de la ville.

Cheville ouvrière dans l'implémentation de la vision du Maire de Douala, sur la mobilité urbaine et la lutte contre le désordre urbaine, elle a été interpellée sur ses engagements professionnels: « mon devoir est d'encadrer ces jeunes, afin que la vision du Maire de la ville soit perceptible sur le terrain », a-t-elle ajouté.

Pour se faire, une enquête de terrain a été menée, à l'effet, de recueillir

les avis des populations de Bonaberi et Pk14. Au lieu-dit « Bocom Bonaberi », le travail titanesque effectué par les ACSER produit des effets positifs: la bonne gestion des embouteillages, la régulation des circulations, et la traversée des piétons, ont été saluées par les riverains: « le travail que ces enfants ont fait à Bonaberi est formidable, ils ont géré la circulation plus que la Police nationale. Il faut féliciter et remercier le Maire de la Ville pour ce projet », s'est exprimé Jacques Nguéleu, habitant de Bonaberi.

En revanche à PK 14, les commerçants du marché ne cessent de manifester leur joie, et l'expriment à travers leur collaboration envers les agents de la Police municipale et les Ambassadeurs du projet ACSER. « Depuis que les Ambassadeurs sont à PK 14, nous vendons bien, parcequ'ils nous aident à réguler la circulation, car avant l'arrivée de ces jeunes, il était très difficile de circuler. Ni les piétons, ni les véhicules, ni les commerçants ne pouvaient se frayer un chemin », relève Solange Ngo, commerçante au marché PK 14.

Soulignons que le projet ACSER a été initié par le Maire de la Ville en liaison avec son désir de faire de la cité économique du Cameroun, une ville à mobilité urbaine moderne et attractivité.

EDC et Ripostes

TÉLÉPHONIE MOBILE

Jean-Marie Olicard claque la porte de Yoomee S.A

Le Français l'a annoncé au personnel ce 5 juin 2023, par mail, même s'il n'a pas voulu donné les motifs de son départ. Il aura passé seulement 10 mois comme Directeur général de cette entreprise de téléphonie mobile à capitaux Camerounais.

Soulignons, qu'à son arrivée au Directoire de Yoomee mobile S.A, Jean-Marie Olicard avait pour mission de sortir l'entreprise de la zone de turbulences dans laquelle elle n'arrive pas toujours à se défaire, depuis plusieurs années: salaires impayés, absence de cotisations Cnps pourtant officiellement reversées, salaires insignifiants, non-disponibilité des produits dans certains show room, forfaits internet non fonctionnels et instables pour non-paiement de factures au partenaire technique Danois, népotisme, clientélisme et manque de positionnement stratégique sur le marché concurrentiel etc...., sont autant de maux qui plombent cette entreprise de télécommunications.

D'ailleurs, le communiqué informant sur sa nomination l'indiquait déjà de manière voilée: « l'arrivée de M. Olicard se fait en temps opportun pour notre objectif de croissance exponentielle », avait



déclaré Jacques Ndjamba Mbeleck, le Président du Holding Yoomee Mobile, en août 2022, à l'occasion de la désignation du manager Français. Or, depuis lors, rien n'a véritablement changé, l'entreprise va de mal en pis: tensions

sociales, personnel démotivé, absence de profil de carrière, ou des promotions fantaisistes. Outre tous ces maux, les salaires sont actuellement payés en EVD (crédit de communication). Selon une source interne et crédible, « le DG

Olicard n'en pouvait plus, car toutes les réformes de relance de cette entreprise qu'il a proposé au PCA n'ont pas reçue un écho favorable auprès de lui, il a fini par croire que le PCA de la holding Yoomee est lui-même l'épine qui empêche l'entreprise de décoller, après avoir révélé cela au PCA, il a été poussé à la démission », relate notre informateur.

Jean-Marie Olicard dont la lettre officielle de son départ volontaire sera rendue publique personnellement par Jacques NDjamba MBeleck, est le quatrième Directeur général accueilli par Yoomee mobile S.A, en l'espace de quelques années. Le tout dernier est celui qui aura le moins mis de temps à ce poste, car arès le départ d'Emmanuel Forson en 2018, Jules César Lengue va assurer le poste de Directeur général par intérim. Il sera ensuite remplacé par Aimé César Ngalle.

Yoomee Mobile Cameroun S. A est le premier opérateur de téléphonie mobile Mvno du Cameroun à capitaux 100% camerounais, après le retrait de YooMee Cameroun du groupe Yoomee Africa, suite à son rachat par le camerounais Jacques Ndjamba Mbeleck. Créé en 2011, YooMee Mobile Cameroun franchit le cap en février 2017, en signant un partenariat avec Camtel pour devenir full MVNO (Mobile Virtual Network Operator).

Félix Beda

PERFORMANCES

Le Groupe PAD réalise un chiffre d'affaires de 131,52 milliards de FCFA en 2022

Sous la même période, l'entreprise a enregistré un bénéfice net de 16,05 milliards de FCFA. C'est ce qui ressort des quatre sessions du conseil d'administration de cette institution, présidées par Shey Jones Yembe, Président du conseil d'administration du Port autonome de Douala, alors que Cyrus Ngo'o, le Directeur général, rapportait les travaux déroulés du 29 au 3 juin 2023.

Les comptes consolidés du Port Autonome de Douala (PAD) avec ceux de la Régie du Terminal à Conteneurs (RTC) et de la Régie du Remorquage (RDR) pour le compte de l'exercice clos au 31 décembre 2022 se présentent ainsi qu'il suit : total du bilan à l'actif et au passif, 410.996.918.122 FCFA ; chiffre d'affaires, 131.526.364.300 FCFA ; résultat bénéficiaire avant impôts, 27.197.610.835 FCFA ; résultat net bénéficiaire, 16.059.131.269 FCFA.

Le PAD s'en sort plutôt bien au cours de l'exercice 2022, et confirme sa bonne place au classement des entreprises publiques à fort potentiel, malgré le triple choc qui a frappé le monde entier : « une inflation plus forte, des flambées de Covid-19 en Chine et la crise russo-ukrainienne ayant perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales ».

Progression du chiffre d'affaires a été principalement impulsée par les redevances du domaine et le bon comportement des filiales du PAD (la RTC et la RDR).

Le trafic global des marchandises embarquées et débarquées s'évalue à 12.480.121 tonnes en 2022, contre 12.752.860 tonnes en 2021, soit une baisse de 272.739 tonnes en valeur absolue et 2% en valeur relative. Cette tendance baissière du trafic des marchandises est attribuable à celle du trafic marchandise au long cours qui représente 99% des marchandises embarquées et débarquées. Le volume de ce trafic est passé de 12.703.577 tonnes en 2021 à 12.438.854 tonnes en 2022, soit une diminution de 264.723 tonnes en valeur absolue et 2% en valeur relative.

Cette évolution se justifie par la morosité du commerce maritime international favorisée par le triple



choc relevé plus haut et qui se fait ressentir sur les trafics des vracs solides et des conteneurs. S'agissant des vracs solides, ils enregistrent une baisse de 17%, passant de 4.388.989 tonnes en 2021 à 3.660.642 tonnes en 2022. Cette tendance baissière des vracs solides est imputable à une diminution du trafic du clinkers (-13%), blé (-4%), coke de pétrole (34%) et le malte d'orge (-69%).

Concernant les conteneurs, leur tonnage s'élève à 3.261.475 en 2022 contre 3.851.624 en 2021, soit une baisse de 15%. Cette évolution provient d'une réduction du nombre d'EVP de 6%.

Le nombre d'escales, toute navigation confondue, s'est situé à 1.999 en 2022 contre 1.887 en 2021, soit une hausse de 6%. Cette évolution haussière des escales résulte d'une augmentation combinée des escales au long cours de 1% qui sont passées de 978 en 2021 à 985 en 2022 et des escales de la navigation locale de 12% qui s'élèvent à 1.014 en 2022 contre 909 en 2021.

La légère progression des escales au long cours observée en 2022, reflète la timidité des activités commerciales au niveau mondial pour des raisons évoquées supra. La hausse des escales de la navigation locale est imputable à la reprise des activités au quai BOS-CAM.

En 2022, l'on a noté une augmentation de l'attente moyenne des navires à la bouée de base impulsée par la diminution des rendements des navires et un prolongement des séjours des navires à quai.

L'attente moyenne des navires à

la bouée de base en 2022 a connu une augmentation de +26%, allant de 59,46 heures en 2021 pour se situer à 74,72 heures en 2022. Ce temps s'explique par la baisse de 8% du rendement moyen des navires qui est passé de 3.191 t/jr/nav en 2021 à 2.940 t/jr/nav et d'un prolongement du séjour moyen des navires à quai de 0,37 jours en valeur absolue, soit +10% en valeur relative, quittant de 4,2 jours en 2021 à 4,6 jours en 2022.

La capacité des navires accostés au Port de Douala-Bonabéri en 2022 a connu une amélioration. La Jauge Brute des navires accostés a connu une hausse de 1.287 tonnes en valeur absolue et 6% en valeur relative, passant de 20.685 tonnes en 2021 à 21.972 tonnes en 2022. Toutefois, cette amélioration de la capacité des navires ne s'est pas accompagnée par une progression du trafic marchandise. La cargaison moyenne des navires s'est située à 12.581 tonnes en 2022 contre 12.998 tonnes en 2021, soit une baisse de 3%.

La proportion des navires porte-conteneurs ayant passé moins de 48h à la bouée de base s'est élevée à 85% en 2022 contre 33% en 2021, soit une croissance de 52 points. Cette évolution se traduit par la réduction de l'attente des navires porte-conteneurs à la bouée de base, qui est passée de 87,14 heures en 2021 à 37,05 heures en 2022, soit une baisse d'environ 50 heures. Cette évolution est imputable à la réduction du séjour des navires porte-conteneurs. Le séjour moyen des navires porte-conteneurs à quai s'est situé à 1,75 jours en 2022 contre 2,46 jours en 2021, soit une baisse de 29%. La perfor-

mance de la rotation des navires porte-conteneurs s'explique par le renforcement de la capacité de traitement des navires avec la mise en service des deux nouvelles grues mobiles et la remise en service du Portique 1.

Le séjour moyen des conteneurs à l'import est passé de 10,56 jours en 2021 à 9,01 jours en 2022, soit une baisse de près de deux jours. Ce gain de temps dans le passage des conteneurs au yard import résulterait de la mise en application depuis janvier 2021 de la pénalité d'encombrement des conteneurs à l'import. Cette mesure aurait contribué au changement de comportement des opérateurs à retirer leurs conteneurs imports dans les délais.

Le séjour moyen des conteneurs au parc export a enregistré une hausse de 1,82 jours, passant de 16,18 jours en 2021 à 18 jours en 2022. Cette dégradation du séjour des conteneurs à l'export serait due aux nouvelles procédures de scanning des conteneurs à l'export mises en place par l'Administration douanière et qui exigent que tous les conteneurs à l'export, y compris le bois empoté à la SEPBC, passent systématiquement par le quatrième scanner nouvellement créé à la place de l'UDEAC. Cette situation, selon la RTC, crée un important contournement pour les conteneurs venant de la zone Nord, entraînant ainsi des risques de fermeture des guérites et par conséquent des retards d'embarquements et des séjours prolongés sur le parc avec effet sur le taux d'occupation du yard.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Douala 1er lance la construction d'une briqueterie municipale

La pose de la première pierre de cet édifice s'est faite le 5 juin 2023 à Moulanga dans le Moungo, sous la houlette de Jean Jacques Lengue Malapa, patron de l'exécutif municipal, en présence des conseillers municipaux, des parlementaires, et autres politiques et traditionnelles.

La commune d'arrondissement de Douala 1er affiche ses ambitions, et son exécutif municipal conduit par Jean-Jacques Lengue Malapa entend améliorer le quotidien des populations. À cet effet dans la matérialisation de leurs projets de développement local, la Cad1er a délocalisé la construction de la briqueterie municipale, pour une durée de sept mois, avec une capacité de production de 30.000 briques par jour. Projet financé par l'Union européenne, dans l'arrondissement de Dibombari, au lieu dit Moulanga. Ce projet qui verra le jour au premier trimestre de 2024, fait de Douala 1er, la toute première commune du Littoral, à avoir pensé et réalisé la construction d'une briqueterie municipale.

D'ailleurs, « nous voulons d'abord saluer les populations du village de Bekoko et de Moulanga qui se sont associées à nous. Il faut le savoir, nous avons été obligés de délocaliser cette briqueterie municipale, parce qu'à Douala 1er, nous n'avons pas eu un terrain approprié. Avec une bonne eau, du sable à profusion et un espace de 3 ha



pour y implanter le projet, notre but est surtout de favoriser un habitat à moindre coût. Cette briqueterie produira 30.000 briques par jour. Ce qui augure des lendemains meilleurs pour la construction des maisons, qui sera réduite considérablement à Douala, ainsi que dans le Littoral », s'est exprimé le maire Jean Jacques Lengue Malapa.

Afin de permettre aux populations démunies d'avoir accès à un logement de qualité, à moindre coût, « nous avons lancé un concours de logements économiques, des architectes Camerounais ont proposé des maquettes de logements qui peuvent être construits à très moindre coût », poursuit le patron de l'exécutif municipal. Soulignons que, la construction de la briqueterie municipale n'est qu'un pan, d'un vaste projet que la mairie de Douala 1er conduit avec

l'Union européenne dans le cadre de l'implémentation du développement durable (projet Usc), d'un montant de 2,6 milliards de FCFA.

Pour sa mise à disposition au public, la mairie entend mettre une logistique en place, afin que les briques soient disponibles à Douala, et ceux qui ont assez les moyens peuvent se ravitailler sur le site de la briqueterie.

La question foncière

Acteur important dans le processus de matérialisation du projet de construction de la briqueterie municipale de Douala 1er, le Pr Easo Elame, fait le constat malheureux que « nous pouvons avoir des très beaux projets et ne pas être capables de les réaliser, parce que la question foncière est cruciale. Malheureusement, la ville de Douala 1er

n'a pas de réserve foncière comme d'autres communes de Douala », a déclaré le spécialiste en question de décentralisation et développement local.

« C'est une situation dramatique, de savoir que Douala 1er n'a pas de réserve foncière, car pour réaliser un projet d'intérêt national comme la briqueterie municipale, vous êtes obligés d'aller chercher l'espace dans une autre commune hors de Douala, parce que la prévision n'a pas toujours été au rendez-vous de même que le plan d'occupation des sols n'a pas intégré les projets stratégiques indispensables pour la création de l'emploi », poursuit l'expert.

Or, la question foncière est essentielle, c'est pourquoi il faudra que tous les projets de développement local qui sont orientés vers le développement durable, intègrent la question foncière. Ainsi, ce projet a toute sa légitimité parce que c'est la première fois que la ville de Douala en général, la mairie de Douala 1er en particulier, se dote d'une briqueterie municipale avec une technologie de qualité qui est Italienne, et qui permet de faire une production de briques de qualité, et qui respecte les indicateurs. Qui permet également d'avoir un produit respectant l'environnement, utilisant l'énergie solaire photovoltaïque. Outre ses atouts, ce site qui verra le jour dans 7 mois, sera orienté vers l'industrialisation du Btp au Cameroun. Ce à destination des populations locales qui ont le foncier et qui veulent le valoriser. L'objectif étant de ramener le prix de la brique à moins de 50% du prix appliqué actuellement.

Dim Dim

ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Les réalisations économiques du Dr Erise Mary saluées aux USA

La cérémonie a eu lieu en présence du maire de Berkeley City, Babatunde Deinbo, et le maire de Bellefontaine, Dinah Tatman.

Dr Erise Mary est une figure emblématique de l'entrepreneuriat féminin. Connue comme femme d'affaires doublée d'une casquette évangéliste, c'est une femme entrepreneure dont les faits d'armes sont palpables dans de nombreuses initiatives qui visent à autonomiser la femme ou encore et à encourager ses efforts.

Des engagements et initiatives concrets qui ont été salués aux USA lors d'une cérémonie courue où Dr Erise Mary a reçu le premier prix honorifique sur le leadership et les affaires. Un événement jugé historique, qui s'est déroulé à la gare de l'Union à Saint Louis, dans le Missouri et qui est le premier du genre cette année à être organisée par Emmi Empire Inc. Il s'agit en effet d'un centre mondial de mise en réseau et de collaboration dans le domaine des affaires et du leadership. « Des personnes exceptionnelles ont été récompensées et des prix ont été décernés. L'événement a permis de primer des personnes qui se démarquent dans l'univers socioéconomique et a renforcé le réseautage et la



mise en relation d'affaires », indiquent des sources officielles.

Ainsi donc, se félicite-t-on, le premier prix honorifique sur le leadership et les affaires a été un rassemblement hautement réussi, qui a réuni des dignitaires de différents pays. « Le cadre grandiose de la gare de l'Union était parfait pour cette occasion mémorable. Parmi les participants figuraient des personnalités de renom telles que le maire de Berkeley City, Babatunde Deinbo, et le maire de Bellefontaine, Dinah Tatman », ré-

véle-t-on.

L'événement visait à célébrer le leadership singulier et l'esprit d'entreprise tout en favorisant les liens de coopération entre les politiciens, les chefs d'entreprise et d'autres professionnels de diverses strates de la société. De l'avis du Dr Erise Mary, Emmi Empire Inc croit au pouvoir de la communauté et vise à fournir du soutien aux femmes afin qu'elles puissent s'épanouir et atteindre leurs objectifs. Ce qui se fait à travers la mise à leur disposition des compétences

et du soutien nécessaires pour réussir dans leur vie personnelle et professionnelle grâce au mentorat et aux opportunités de formation. En rappel, Emmi Empire est une organisation à but non lucratif qui aide les femmes d'horizons divers de manière générale et les jeunes mères célibataires en particulier à se trouver une place plus gaie dans la société grâce à leur savoir-faire.

Godlove Tekam

INVESTISSEMENTS

L'élevage de cailles rapporte près de 5 000 dollars en un an

Malgré ces fortes capacités de générer de la richesse, la coturniculture (élevage de cailles) est encore embryonnaire au Cameroun.

Selon Eric Messi, le promoteur d'« *Elevage 100 frontières* », une ferme coturnicole de Yaoundé, la capitale du Cameroun, l'on peut commencer l'élevage des cailles avec 172,5 dollars. Et les gains sont « importants » et permettent de « bien gagner sa vie », indique Eric Messi. Dans le milieu, il se dit qu'« un coturniculteur peut démarrer son exploitation avec 260 cailles, dont 200 femelles pour 60 mâles. Au quotidien, il pourra collecter 160 œufs en moyenne à la première année ». Avec 4 800 œufs par mois vendus à 0,1 dollar l'unité, le coturniculteur se retrouve avec un peu plus de 6 000 dollars par an.

Malgré ces fortes capacités de générer de la richesse, la coturniculture (élevage de cailles) est encore embryonnaire au Cameroun. Pour autant, l'on observe l'émergence d'une nouvelle classe de fermiers du secteur. Selon la corporation qui se met en place, ces fermiers proviennent des régions du Centre et du Littoral. Mais on sent des frémissements à l'Ouest, au Nord-Ouest, au Sud-Ouest, au Sud et à l'Est. L'on compte également quelques coturniculteurs



à Ngaoundéré, le chef-lieu de la région de l'Adamaoua.

Sur les variétés élevées au Cameroun, les adeptes du milieu évoquent « deux principales variétés : la caille du Japon et celle du Jumbo ». « Nous nous ravitaillons en œufs et chair de caille dans les grandes surfaces », révèle l'un des coturniculteurs de Yaoundé. Qui confie que « nous faisons également des livraisons à domicile. En ce qui concerne les poussins, le ravitaillement s'effectue auprès des éleveurs ».

Déficit de communication

De l'extérieur, la pratique de l'élevage de caille semble être un ciel

sans nuage. Seulement, les éleveurs disent éprouver quelques difficultés au quotidien. La principale reste le déficit de promotion de la filière. En effet, selon une étude de marché que vient de réaliser à Yaoundé « *Elevage 100 frontières* », une personne sur vingt connaît la caille et les nombreuses vertus de l'œuf.

« Nous ne pouvons pas nous lancer dans une filière dont nous ne maîtrisons pas les capacités de production des animaux », souffle un opérateur économique qui hésite à s'engager. L'étude de « *Elevage 100 frontières* » donne quelques pistes : « Un ratio d'un mâle pour trois à quatre femelles, l'entrée en reproduction

à partir de six semaines sont quelques indicateurs intéressants. Auxquels s'ajoute le fait qu'une caille femelle a une capacité de ponte annuelle de 200 à 300 œufs ». « Si toutes les conditions sont réunies, on pourrait avoir un poids de l'œuf de 10 grammes, un taux de ponte de 90 à 100 % et un taux de fertilité des œufs de 75-85% », précise Eric Messi. Contrairement au poulet qui attend 21 jours pour éclore un œuf, pour la caille, cette période est réduite à 18 jours. De même, après 45 jours, une caille pesant entre 250g et 300g pourra déjà être abattue pour consommation.

Bernard Bangda

NE VOUS FAITES PLUS AVOIR PAR LES VENDEURS D'ILLUSIONS ; FAITES VOUS ACCOMPAGNER PAR DES PROFESSIONNELS !



**Deviens proprio
2.850.000F**



**WISDOM,
VOTRE AGENCE
DE PROMOTION
IMMOBILIÈRE
AGRÉÉE.**



CONTACT : 699 94 96 10

It's possible!

PROMOTION DES PRATIQUES HOMOSEXUELLES

Le Cnc met en garde les médias

Le Conseil national de la communication (Cnc), met en garde les promoteurs de médias contre la promotion des pratiques homosexuelles.

Dans un communiqué rendu public lundi, 12 juin, le président de cet organe de régulation, Joseph Chebongkeng Kalabubsu, fait état de ce que des rapports de veille médiatique mis au point par ses services, révèlent la prolifération de ces pratiques dans des programmes.

Le président du Cnc précise que « Ces programmes, généralement diffusés par des éditeurs étrangers, qui concernent habituellement des



séries ordinaires, se retrouvent de plus en plus dans les dessins animés destinés à l'enfance et aux mineurs ». Des pratiques, poursuit Joseph Chebongkeng Kalabubsu « qui portent atteinte aux bonnes mœurs, aux coutumes et à la législation camerounaise ».

En rappelant quelques missions du Cnc, Joseph Chebongkeng Kalabubsu, demande aux promoteurs de médias qui diffusent des programmes querellés de « retirer sans délai ces programmes qui violent la loi, les bonnes mœurs et les coutumes de notre pays, sous peine, le cas échéant, de la suspension pure et simple des médias concernés ».

R.I

NÉCROLOGIE

Décès de John Fru Ndi, le chairman du Sdf

L'opposant « historique » a rendu l'âme le 12 juin des suites d'une longue maladie, a annoncé Joshua Osih, son premier vice-président dans un communiqué.

John Fru Ndi, est mort. Le président national du Social democratic front (Sdf), le parti politique créé le 26 mai 1990, a rendu l'âme le 12 juin des suites d'une longue maladie. Son décès tombe tel un couperet survenu autour de 23h 30 à Yaoundé, renseigne un communiqué du premier vice-président du Sdf, Josuah Osih, rendu public quelques minutes plus tard. Le député de la nation précise dans cette sortie rédigée en anglais et en français que « Le programme des obsèques sera communiqué dès qu'il sera établi ». Le décès de Ni John Fru Ndi à l'âge de 82 ans survient quelques jours seulement après son retour au pays après un séjour à l'étranger.

Etat de santé chancelant

D'après des sources proches du défunt, John Fru Ndi, s'était rendu en Suisse pour des raisons de santé, ce qui l'a empêché de présider la dernière session du comité exécutif national (Nec) du parti le 3 juin dernier en prélude au congrès du parti prévu le mois prochain. L'homme politique n'a donc pas gagné le combat contre la maladie qui le rongait depuis plusieurs années, ayant justifié ses nombreux voyages hors du pays, pour recevoir des soins de santé appropriés. Son absence prolongée comme celle aux Etats-Unis quelques années plus tôt, ont fait jaser en externe, en intensifiant en interne des batailles de positionnement entre les militants du parti de la balance.

Parti sans pouvoir diriger le Cameroun



Le natif de Baba Il dans la région du Nord-Ouest, s'en va pour l'éternité sans avoir réalisé son objectif de diriger le pays, comme il avait souhaité depuis bientôt trois décennies. John Fru Ndi, s'est porté candidat à trois reprises à l'élection présidentielle pour challenger le président de la République, Paul Biya. Notamment, celles de 1992, 2004 et 2011. À l'issue de celle de 1992, John Fru Ndi avait été classé deuxième derrière Paul Biya, avec 35,97%. Des résultats qu'il avait à cette époque contesté, en se déclarant vainqueur. En 2004, le leader de

l'opposition occupe le même avec 17,40% de suffrages valablement exprimés en sa faveur. Tandis qu'en 2011, reste à la deuxième place avec 10,71% derrière Paul Biya, élu avec 77,99%.

Crise anglophone

De son vivant, John Fru Ndi a aussi vécu à sa manière les affres de la crise anglophone qui sévit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis 2016. S'il s'était proposé comme médiateur de cette crise sociopolitique, sans que ne lui soit ac-

cordé, John Fru Ndi, a par contre été victime de deux enlèvements. Le premier est intervenu le 27 avril 2019, alors qu'il se rendait à Kumbo, dans le Nord-Ouest, aux funérailles de Joseph Banadzem, de regrettée mémoire, ancien président du groupe parlementaire Sdf à l'Assemblée nationale, avant d'être libéré le même jour. Le deuxième enlèvement, beaucoup plus violent, survient le 28 juin de la même année à Bamenda. Ce jour-là, des hommes armés ont fait irruption dans sa maison et l'ont conduit vers une destination inconnue, avant d'être libéré plus tard.

Sdf : La fin ?

La disparition de John Fru Ndi, leader charismatique, est donc un coup dur à la fois pour la grande famille politique du Cameroun, et le Sdf secoué en interne par des batailles de positionnement, malgré la célébration de son 33e anniversaire. Le chairman s'en est allé sans pouvoir dire au revoir à ses militants et sympathisants qui attendaient encore beaucoup de lui, malgré sa volonté de passer la main. Après avoir ouvert sa succession peu avant la dernière élection présidentielle du 7 octobre 2018, l'homme politique devait désormais tourner la page. Mais, la transition n'est pas arrivée à son terme. Bien plus, le choix des hommes n'a toujours pas fait l'unanimité depuis la dernière élection présidentielle. La situation va aller de mal en pis, avec l'exclusion de 34 cadres des rangs du parti, à l'issue du Nec du 25 janvier dernier. Si John Fru Ndi, avait promis de remettre de l'ordre dans la maison Sdf, ses décisions étaient très remises en cause par certains militants. Son décès doit-il être perçu comme la fin du parti ou alors la fin des batailles internes ? Affaire à suivre.

R.I

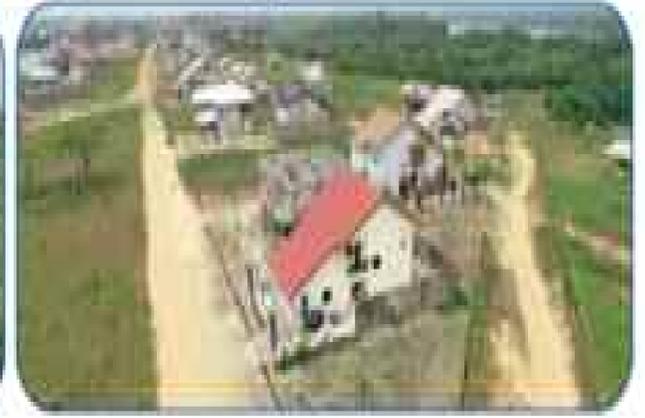


ELEGANT HOME



FOR SALE

Nous aménageons des lotissements pour une meilleure qualité de vie des populations.
Devenez propriétaire de votre espace et offrez l'opportunité à votre famille de vivre dans l'un de nos sites aménagés.



Tél: 677 06 62 04/693 61 98 73

DEPUIS 1998

www.sad-cameroun.cm